



# Moulin de la Roche

Commune de Le Tremblay

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1696 comme moulin céréalier.
- En 1880, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1930.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Tremblay

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de la Roche



### Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

#### *Moulin Céréalier du régime féodal*

 Archives Départementales du Maine et Loire  1696

On me cite pour la première fois en 1769 comme moulin céréalier\*. J'étais équipé d'une roue à aubes et de 3 paires de meules dont une seule était en service en 1859\*\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### *Règlement d'eau du moulin*

 Archives Départementales du Maine et Loire  20 avril 1880

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité de minoterie et fixe le niveau légal de la retenue à 1,96 m, en contrebas du glyphe marqué sur l'angle gauche amont du moulin, point pris pour repère. Le déversoir sera exécuté dans la chaussée entre le déchargeoir et la rive gauche. Il aura une longueur totale de 10 m.

#### *Modernisation en minoterie*

 Archives Départementales du Maine et Loire  1919 - 1930

En 1919, je suis modernisé pour être transformé en minoterie. Je suis détruit par un incendie vers 1930, et ne fus pas reconstruit\*\*

\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p

#### *Aménagement d'une vanne clapet*

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,07 m de hauteur et 6 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### *Règlement du SAGE de l'Oudon*

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.